





Dans le cadre de la Quinzaine de la Francophonie

Concours national de la chanson francophone

Gi 19

Grande finale 19 mars 2020

Envoyez votre candidature à chansonfrancophone@institutfrancaishaiti.org jusqu'au 27 février 2020

Informations et règlement Sur les pages facebook de l'IFH et des Alliances françaises











sûrtab



Règlement du Concours national de la chanson francophone en Haïti

Organisé par l'Ambassade de France à Port-au-Prince, l'Institut Français en Haïti, les Alliances françaises d'Haïti et le Lycée français Alexandre Dumas, l'Ambassade de Suisse en Haïti, l'Ambassade du Canada en Haïti, le Bureau haïtien de Wallonie-Bruxelles International, et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Article 0

L'Ambassade de France à Port-au-Prince, en partenariat avec l'Institut Français en Haïti (IFH), les Alliances françaises (AF) en Haïti, le Lycée français Alexandre Dumas (LAD), l'Ambassade de Suisse en Haïti, l'Ambassade du Canada en Haïti, le Bureau haïtien de Wallonie-Bruxelles International, et l'Organisation Internationale de la Francophonie, organisent le concours dénommé « Concours national de la chanson fancophone », visant à récompenser les interprètes d'expression française.

Article 0

Le concours est ouvert aux artistes de tout style dans deux catégories :

- Auteur-compositeur-interprète
- Interprète

Un(e) candidat(e) peut s'inscrire dans les deux catégories. Dans ce cas, l'artiste devra effectuer deux inscriptions différentes.

Article 6

Le concours se déroule en 2 étapes :

▶ 1. Présélection :

- Envoi des dossiers électroniques de candidature au plus tard le jeudi
 27 février 2020 contenant :
- 2 chansons en français au format MP3, qui ne devront pas excéder 5 minutes chacune.
- 1 CV avec présentation du candidat et une lettre succincte en français expliquant le choix de ces 2 chansons.
- La photocopie d'une pièce d'identité.
- Ville de résidence, coordonnées téléphoniques et mail.
 Le mail est à envoyer à l'adresse

chansonfrancophone@institutfrancaishaiti.org
Après réception, un mail de confirmation
d'inscription vous sera envoyé.

Le dossier peut également être déposé à l'accueil de l'IFH ou aux accueils des AF les plus proches (Cap-Haïtien, Gonaïves, Jacmel, Jérémie, Les Cayes) ou au lycée Alexandre Dumas uniquement pour les élèves du lycée, sous pli en indiquant « Concours national de la chanson francophone ».

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Les candidat(e)s retenus par les comités d'écoute (1 comité d'écoute / Alliance française +1 comité au LAD + 1 à l'IFH soit 7 comités) seront avertis personnellement par mail. Il y aura 2 candidat(e)s sélectionnés par comité soit 14 candidat(e) s au total.

Les candidat(e)s devront confirmer leur participation et transmettre le choix de la chanson interprétée lors de la finale.

▶ 2. Finale:

Les artistes sélectionné(e)s seront invité(e)s tous frais payés (transport national + hébergement + défraiement, selon des modalités définies par le comité d'organisation du concours) à participer à des répétitions avec des musicien(e)s professionnel(e)s à l'Institut Français en Haïti les mercredi 18/03/2020 et jeudi 19/03/2020.

La finale aura lieu le jeudi 19/03/2020 à 18h00 à l'Institut Français en Haïti.

Lors de cette finale, les chansons devront être interprétées par une personne uniquement. Elle sera accompagnée par des musiciens professionnels.

L'ordre de passage des artistes sera établi lors de la finale.

Article 0

Le jury sera notamment composé d'artistes et professionnels de la musique haïtiens, et d'un représentant d'une des ambassades francophones partenaires. Leurs décisions, comme celles des comités d'écoute, seront sans appel.

Article 6

Les lauréat(e)s verront leurs talents récompensés:

1^{er} prix catégorie auteur-compositeur-interprète:

- une possibilité d'enregistrer deux chansons au studio de l'IFH;
- un abonnement de 3 mois à l'offre « évasion »

de Canal+ Haïti;

- une tablette SURTAB;
- une invitation à participer à la première partie du concours national de la chanson francophone de l'année suivante (2021).

1er prix catégorie interprète:

- une possibilité d'enregistrer deux chansons au studio de l'IFH;
- un abonnement de 3 mois à l'offre « évasion » de Canal+ Haïti;
- une tablette SURTAB;
- une invitation à participer à la première partie du concours national de la chanson francophone de l'année suivante (2021).

Article ©

La participation à ce concours entraîne l'acceptation totale du présent règlement. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par la disqualification du candidat(e). Les organisateurs se réservent le droit, dans l'intérêt de la manifestation, sans en prévenir les candidat(e)s, d'annuler la manifestation et/ou d'en modifier les modalités présentes aux articles 3 et 5. Et ce, sans qu'aucune réparation de préjudice ne puisse être demandée.